



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/50/17
2 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 115 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

Construction de nouvelles installations de conférence
à Addis-Abeba et Bangkok

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le 18 décembre 1984, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/236 portant approbation de la construction de nouvelles installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba et de l'agrandissement des installations de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok.

2. Comme prévu dans cette résolution, il est rendu compte chaque année de l'avancement de ces deux projets. Le présent rapport fait le point sur les travaux réalisés à Addis-Abeba et à Bangkok depuis l'établissement du document présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session (A/C.5/49/9).

II. AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE DU SIÈGE
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE À ADDIS-ABEBA

A. État d'avancement du projet

3. Le coût estimatif du projet, que l'Assemblée générale avait approuvé en 1984, était à l'origine de 73 501 000 dollars, soit 102 085 000 ECU (unité de compte européenne) au taux de change de novembre 1984. Mais divers retards, signalés par le Secrétaire général à l'Assemblée générale dans ses précédents rapports, ont fait que l'appel d'offres international n'a été lancé qu'en 1990, le coût estimatif total du projet s'établissant alors à 107 576 900 dollars, soit 78 523 400 ECU au taux de novembre 1990.

4. La situation générale du projet, l'état d'avancement des travaux et certains aspects de la situation régnant en Éthiopie jusqu'en septembre 1994 ont été exposés dans les rapports que le Secrétaire général a présentés à

l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session (A/C.5/46/22), quarante-septième session (A/C.5/47/11), quarante-huitième session (A/C.5/48/30) et quarante-neuvième session (A/C.5/49/9). Depuis, la situation a principalement évolué de la manière suivante :

a) Il n'y a encore qu'une compagnie maritime qui accepte de transporter des marchandises entre l'Italie et Assab, ce qui provoque des retards de livraison, comme on l'a constaté surtout pendant le premier semestre de 1995. Bien que les dispositions prises par l'entrepreneur pour faire à l'avance des réservations pour l'expédition des matériaux et s'assurer ainsi un approvisionnement régulier restent inopérantes et que les difficultés d'acheminement aient retardé certaines opérations pendant la plus grande partie de l'année 1994, la situation est en voie de s'améliorer;

b) En ce qui concerne les transports entre Assab et Addis-Abeba, la situation reste stable, à l'exception des difficultés que présentent les formalités douanières à Assab et à Djibouti, avant dédouanement au point de livraison à Addis-Abeba. La mise en place de ces nouveaux contrôles douaniers a provoqué des retards supplémentaires. Cela dit, les dispositions récemment prises par l'entrepreneur et les autorités compétentes ont permis de réduire les temps morts. Ainsi, une rotation complète Assab/Addis-Abeba/Assab pour le transport des matériaux de construction ne prend dorénavant que huit jours. Mais le temps d'acheminement de conteneurs scellés par chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba reste de 14 jours environ.

B. Travaux réalisés

5. Le rythme des travaux s'est accéléré par rapport à celui de 1994 et, à partir du deuxième trimestre de 1995, à la suite des nouvelles démarches entreprises par l'Organisation et ses consultants, l'entrepreneur a considérablement amélioré ses cadences. Au stade final où en sont les travaux, l'entrepreneur soutient le rythme de production le plus élevé depuis la mise en chantier, ce qui donne à penser que dans les cinq mois à venir la production doublera par rapport aux mois précédents.

6. Les gros travaux d'infrastructure ont été achevés à la fin de septembre 1995. Les passages et la conciergerie sont en voie d'achèvement, ainsi que d'autres ouvrages de viabilisation (routes, etc.) dans l'enceinte des Nations Unies. Le tracé et la construction du réseau routier d'accès, qui incombent au Gouvernement éthiopien, n'ont pas commencé. L'équipement mécanique est maintenant en place, les ascenseurs sont installés et actuellement en cours d'essai. Depuis la fin des travaux d'infrastructure, l'entrepreneur a réduit ses effectifs qui sont passés de 1 310 personnes à 700 environ au mois de septembre 1995. À ce stade de la réalisation, ce personnel s'occupe surtout du second oeuvre, c'est-à-dire des travaux de finition.

7. Pour ce qui est du bâtiment principal, on procède aux derniers aménagements, ce qui comprend la pose des moquettes et l'ameublement des salles de conférence. L'installation d'un réseau téléphonique numérique et la pose des câbles nécessaires sont en cours, la mise en service devant se faire vers le milieu de l'année 1996. Le parc de stationnement nord-sud en est lui aussi au

stade final. Certains travaux extérieurs se poursuivent et on procède à des essais divers. L'engazonnement est terminé.

C. Calendrier d'exécution

8. À la suite de divers retards, l'entrepreneur a demandé en septembre 1994 une prolongation des délais pour procéder aux travaux électriques supplémentaires demandés par l'ONU. En décembre 1994, il a réclamé une nouvelle prolongation, en annonçant un retard de 30 semaines. Il a été prié de présenter par écrit les renseignements détaillés qui permettraient de se faire une idée du bien-fondé de cette demande. Dans l'entre-temps, celle-ci a été analysée de manière indépendante par les architectes et ingénieurs de l'ONU et par le métreur vérificateur, qui ont conclu qu'un retard de 12 semaines pouvait se justifier. Pendant la deuxième moitié du mois de mars 1995, une équipe de haut niveau de trois experts (spécialistes de la gestion et de l'ordonnement des travaux de construction, du contrôle de la main-d'oeuvre et de l'analyse des délais), accompagnée d'un représentant de la direction de New York, s'est rendue à Addis-Abeba pour se rendre compte de la situation et aviser de ce qu'il convenait de faire pour que le projet soit achevé dans les temps. Le 5 mai 1995, l'entrepreneur a présenté une demande écrite plus détaillée, dans laquelle il réclamait une extension de 291 jours (41,6 semaines). Après étude de cette demande, l'ONU l'a informé qu'elle pourrait envisager un report de 175 jours si elle recevait le complément d'informations et d'éclaircissements dont elle avait besoin. Au début de septembre 1995, la direction de New York a organisé des réunions entre l'ONU, les consultants et l'entrepreneur pour faire le point sur l'avancement des travaux, en accélérer le rythme, fixer une date d'achèvement que l'on pourrait réellement respecter et reprendre les analyses et les pourparlers dont le nouvel atterroisement faisait l'objet.

9. Au cours de ces rencontres, l'entrepreneur a fait savoir que, selon le dernier calendrier d'exécution, les travaux de construction seraient terminés en janvier 1996 et que la réception se ferait en avril 1996. L'ONU a approuvé.

D. Aspects financiers

10. Au 31 juillet 1995, 67 447 828 dollars avaient été déboursés. L'année passée, malgré les diverses dispositions qu'il avait prises pour pallier les difficultés, l'entrepreneur n'a pas pu se consacrer davantage aux tâches administratives, notamment aux facturations correspondant aux décaissements que l'Organisation avait prévus.

11. On se rappellera que le contrat prévoit une extension des délais d'achèvement de même durée que toute interruption en cas de force majeure, à laquelle s'ajoute la période nécessaire pour retrouver un niveau normal d'activité dans les circonstances considérées. Les justifications fournies par l'entrepreneur à l'appui de sa demande d'indemnisation pour force majeure et autres imprévus sont exposées au paragraphe 10 du rapport présenté par le Secrétaire général à la quarante-septième session de l'Assemblée générale (A/C.5/47/11) et aux paragraphes 2 et 3 du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/47/7/Add.2). Les négociations engagées avec l'entrepreneur à propos du report pour force majeure se sont conclues de manière satisfaisante et la question des surcoûts

/...

dus au changement de conditions a fait l'objet d'un avenant au contrat. Les indemnités accordées ont été entièrement couvertes par les crédits demandés en 1990, et n'ont induit aucune augmentation du coût total du projet, qui est resté estimé à 107 576 900 dollars.

12. Le 5 mai 1995, l'entrepreneur a présenté à nouveau une demande formelle d'extension des délais de 291 jours (41,6 semaines) au-delà du 28 mars 1995, terme officiel des travaux, ce qui portait au 13 janvier 1996 la date d'achèvement de ceux-ci. L'entrepreneur y annonçait qu'il présenterait par ailleurs en temps opportun une demande officielle de réparation et d'indemnisation financière. Cette démarche était justifiée par des circonstances qui, à son avis, avaient eu des répercussions sur les travaux. Des représentants de l'ONU, CEA comprise, de l'entrepreneur, des consultants et de l'équipe d'experts de l'ONU se sont rencontrés au Siège au début de septembre pour étudier cette nouvelle demande de prolongation et divers autres aspects du déroulement des travaux. L'extension des délais est à l'examen, du point de vue de la validité de ses motifs et des incidences financières qu'elle pourrait avoir. Bien qu'il n'y ait pour l'instant aucune raison de s'attendre à un relèvement du coût estimatif du projet (107 576 900 dollars), on ne peut totalement écarter cette éventualité.

III. AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS DE CONFÉRENCE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE À BANGKOK

A. Achèvement du projet

13. Le projet de Bangkok a repris en 1988 conformément à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987, sur la base du plan et du cahier des charges précédemment établis, notamment en ce qui concerne l'importance des installations. La construction du nouveau centre de conférence a commencé en mai 1989 et s'est terminée dans le courant du premier trimestre de 1993; l'inauguration a eu lieu le 9 avril 1993. La période de garantie a expiré le 21 mars 1994.

14. Le Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok est considéré comme l'une des meilleures installations de la région et, depuis son inauguration, il a été choisi pour plusieurs grandes conférences, expositions et manifestations de moindre importance. Le taux d'utilisation reste supérieur aux prévisions les plus optimistes et s'explique notamment par les nombreuses réunions ou journées d'étude organisées par le secrétariat, les rencontres mensuelles du Comité consultatif des représentants permanents et d'autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) et les sessions des groupes de travail de celui-ci. Outre les conférences des huit premiers mois de 1994, que le Secrétaire général a énumérées au paragraphe 15 de son rapport à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale (A/C.4/49/39), 158 grandes réunions se sont tenues dans les quatre derniers mois de 1994, et 186 encore dans les six premiers de 1995. Voici quelques-unes des principales manifestations :

1994

- Septembre
- Réunion d'évaluation du Congrès TECHNO-INDOCHINA
 - Conférence de presse de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement en Asie et dans le Pacifique
 - Réunion préparatoire de la Campagne 1994 "Clean Up the World"
- Octobre
- Réunion consultative sur la comptabilisation des ressources du milieu
 - Cent quatre-vingt septième session du CCRP
 - Réunion du Centre national d'électronique et d'informatique
- Novembre
- Plan de développement de l'enseignement privé pour 1995-2010
 - Séminaire sur les stratégies locales de réduction de la demande de drogues
 - Réunions sur le VIH/sida : organismes bilatéraux et institutions internationales
- Décembre
- Consultation des donateurs du PNUD
 - Réunion du Groupe d'experts sur les problèmes et les politiques de développement
 - Conférence de 1995 sur l'environnement et le développement
- Asie et Pacifique

1995

- Janvier
- Réunion du Comité consultatif pour le projet de construction
 - Cent quatre-vingt-dixième session du CCRP
 - Séminaire sur le Centre secondaire : nouvelle stratégie de développement urbain
- Février
- Séminaire pour cadres supérieures sur le thème "Concurrence et prospérité"
 - Première réunion préparatoire de la sixième foire Asie-Pacifique
 - Séminaire sur l'enseignement régional et provincial

- Mars
- Réunion consultative d'experts sur les échanges agricoles en Asie et dans le Pacifique
 - Séminaire national sur l'aide à la réinsertion des toxicomanes dans le milieu du travail
 - Consultation des donateurs de l'OMS pour le sida
- Avril
- Étude de faisabilité du réseau télématique Terre-espace
 - Réunion du secteur du tourisme pour la région du Grand Mékong
 - Rencontre avec des fonctionnaires thaïlandais à propos de la cinquante et unième session de la Commission
 - Groupe spécial des pays en développement insulaires du Pacifique
- Mai
- Conséquences écologiques de la mise en valeur du littoral
 - Consultations non officielles avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur la constitution d'une base de données
 - Célébrations du cinquantième anniversaire
- Juin
- Trentième session de l'Équipe interinstitutions sur l'eau pour l'Asie et le Pacifique
 - Exposition sur la Journée mondiale de l'environnement
 - Stages de formation pour les groupes de travail des femmes handicapées

B. Aspects financiers

15. Comme l'indiquait le rapport présenté à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, le coût révisé du projet de construction de Bangkok est estimé à 48 540 000 dollars, soit un dépassement de 4 362 300 dollars (9,87 %) par rapport au montant de 44 177 700 dollars pour lequel l'Assemblée générale avait donné son accord de principe dans sa résolution 39/236. Avec l'assentiment de l'Assemblée générale, ce montant additionnel a été couvert à l'aide des intérêts produits par les fonds alloués durant et après la période de suspension des travaux, et il n'a pas été nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au budget ordinaire en sus du montant de 44 177 700 dollars initialement approuvé. En fait, selon les estimations actuelles, la valeur de remplacement du bâtiment est de l'ordre de 70 millions de dollars.

16. Comme il était indiqué dans le document A/C.5/49/9, les comptes définitifs des installations de conférence de la CESAP devaient être présentés à l'Assemblée générale à sa cinquantième session. On prévoit que de nouvelles dépenses se sont inscrites au budget du projet - pour de petits travaux en suroeuvre destinés à terminer l'entrée des véhicules, les finitions, etc. - avant que ne soit dégagé le coût total de l'ouvrage. Ce coût devrait

cependant rester dans les limites approuvées par l'Assemblée générale. Au 31 juillet 1995, les montants déboursés s'élevaient au total à 46 384 933 dollars, y compris les frais d'installation du nouveau réseau téléphonique, le câblage du réseau informatique local et d'autres travaux non prévus dans le contrat principal.

IV. CONCLUSION

17. On notera en conclusion qu'en dépit des deux années d'interruption des travaux en Éthiopie pour des raisons de force majeure, des modifications apportées au cahier des charges pour les communications, le câblage du réseau informatique et les aménagements pour personnes handicapées, des problèmes de sécurité rencontrés depuis 10 ans et des difficultés qu'a soulevées le dédouanement des câbles téléphoniques, les travaux d'Addis-Abeba devraient être achevés au début de 1996.

18. Conformément à sa résolution 39/236, un rapport sur les projets de construction sera présenté chaque année à l'Assemblée générale, jusqu'à l'achèvement des travaux.
